



Zonages d'assainissement des eaux usées collectif et non collectif et pluvial intercommunal

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 23-44 du 24 avril 2023, le Président de l'AME a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'arrêt des projets de zonages d'assainissement eaux usées collectif et non collectif et eaux pluviales sur le territoire des communes composant l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME), à savoir Amilly, Cepoy, Chalette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory. Cette enquête est prévue pour une durée de 22 jours consécutifs du **mardi 30 mai 2023 à 9 h 00 jusqu'au mardi 20 juin 2023 à 17 h 00**.

En effet, l'AME est l'autorité compétente de cette procédure en vertu de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales et de sa compétence assainissement pour toutes ses communes membres.

Par décision du 7 avril 2023, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, a désigné la commission d'enquête présidée par Monsieur Eugène BONNAL, et Messieurs Patrick ANDRE et Olivier ALLEZARD en tant que membres titulaires pour conduire cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux du siège de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis (45200) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et dans les locaux des mairies de : Amilly, Pannes et Vimory aux jours et heures d'ouverture habituels. (Voir détail annexe 1)

Le public pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- Consulter le dossier technique et administratif soit :
 - ❖ en version « papier » à l'AME, auprès de la sous-direction « Eau et Assainissement – Pôle Assainissement » de la Direction Générale des Services Techniques et Infrastructures, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'AME ;
 - ❖ en version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, volet « Enquêtes publiques » ;
 - ❖ en version numérique accessible gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à l'accueil du siège de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis, 45200, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (détaillés en annexe 1) ;
- Consigner ses observations :
 - ❖ sur le registre d'enquête principal en version « papier », établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Président de la commission d'enquête et ouvert à cet effet à l'AME (auprès de la sous-direction « Eau et Assainissement – Pôle Assainissement » de la Direction Générale des Services Techniques et Infrastructures),

ainsi que sur les registres subsidiaires dans les mairies d'Amilly, Pannes et Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chacune de ces mairies ;

- ❖ en version numérique, par mail à l'adresse suivante : [enquete.publique.zonage@agglo-montargoise.fr](mailto:enquete publique.zonage@agglo-montargoise.fr)
- ❖ par correspondance à l'attention de la commission d'enquête, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : projets de zonages d'assainissement eaux usées collectif et non collectif et pluvial sur le territoire de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations reçues en version papier (par courrier et/ou registres principal et subsidiaires) figureront dans les registres d'enquête « papier » (principal de l'AME et subsidiaires), et celles reçues en version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans le répertoire dédié « enquêtes publiques ».

En outre, les observations écrites et orales du public sont également reçues par 2 à 3 commissaires enquêteurs qui recevront le public aux permanences suivantes :

LIEU	ADRESSE	JOURS	HEURES
AME	1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS	Mardi 30/05/2023	14h00 – 17h00
		Mercredi 07/06/2023	9h00 – 12h00 14h00 – 17h00
		Mardi 20/06/2023	14h00 – 17h00
Amilly - Services techniques (salle de réunion)	672 Rue Saint Gabriel, 45200 Amilly	Mardi 13/06/2023	14h00 – 17h00
Mairie de Pannes	250 rue Marcel Donette – 45700 Pannes	Jeudi 15/06/2023	14h00 – 17h00
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge – 45700 Vimory	Mardi 13/06/2023	9h00 – 12h00

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par la commission d'enquête qui les transmettra au Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing dans un délai de 30 jours maximum, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copies du rapport et des conclusions seront communiquées aux Maires des communes de l'AME, et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une année :

- à l'AME (sous-direction « Eau et Assainissement – Pôle Assainissement » de la Direction Générale des Services Techniques et Infrastructures) ;
- sur le site internet de l'AME à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

Toute information peut être demandée auprès de la sous-direction « Eau et Assainissement – Pôle Assainissement » de la Direction Générale des Services Techniques et Infrastructures.

Le Président,

Jean-Paul BILLAULT

